

IMPOT SUR LA FORTUNE

- **Public** : Expert-Comptable, Chef de mission, Collaborateur confirmé
- **Durée** : 2H
- **Lieu** : Virtuel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
- **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
- **Formateur** : Forcoges : Franck Lambert

Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

- **Tarif** : 65€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Appliquer les règles de l'IFI dans le cadre de la déclaration 2042-IFI
- Identifier les biens imposables, les biens non imposables et les biens exonérés.

Contenu détaillé :

1 – Généralités :

- Les personnes imposables (composition du foyer fiscal IFI, règles de territorialité, ...)
- Les obligations déclaratives (formulaire 2042-IFI, ...)
- Les biens détenus en démembrement de propriété (principe et exceptions)

2 – Les biens imposables :

- Les biens imposables détenus directement par le redevable
- Les biens imposables détenus indirectement par le redevable (parts ou actions détenues par le redevable, exclusion des participations minoritaires, exclusion des immeubles affectés à l'activité opérationnelle de la société, ...)

3 – Les biens exonérés :

- Les biens affectés à l'activité professionnelle (entreprise individuelle, société de personnes, société soumise à l'IS, locations de locaux aménagés, ...)
- Les biens ruraux et les bois et forêts (biens ruraux loués par bail à long terme et bois, forêts et parts de GFA)

4 – Le passif déductible :

- Conditions et déductibilité des dettes
- Les dettes non déductibles
- Les dettes contractées par une société ou un organisme

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire.

Cette information se déroulera sous forme d'exposé, d'exemples commentés.

Les supports de formation (livret de cours et supports de présentation) et les ressources complémentaires (sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...) seront remis aux participants sous format PDF lors de la convocation.

Il n'y a pas de contrôle de connaissance.

Modalité d'organisation et d'accompagnement en classe virtuelle :

Grâce à l'outil de visioconférence ZOOM, pour une formation en mode « synchrone » .

ACOM FORMATION – 1 Rue du Chevron D'Or – 47300 Pujols

Tél. : 05 53 49 88 21 - e-mail : sandy.soriano@acomexpertise.com

au capital de 7622.45 € - N° Siret : 323 780 528 000 51 - N° TVA Intra. : FR86323780528 - Code NAF : 6311Z

Le lien ainsi qu'un guide de connexion à l'application ZOOM sera communiqué à chaque participant lors de l'envoi de la convocation.

Les participants auront la possibilité de poser des questions au formateur (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton « discussions »).

Ces questions seront traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront également la possibilité, avant et après la formation, de soumettre par mail leurs questions au formateur sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse dans les 7 jours).

Pour toutes problématiques d'utilisation, les participants pourront contacter Sandy Soriano au 05.53.49.88.21

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un lien de connexion qui sera transmis directement par mail aux participants le jour J de la formation.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano@acomexpertise.com